

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26.10.2018 à 19 H 00

<i>Nombre de membres</i>	<b>L'an deux mil dix-huit, le 26 octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nicole CUCUEL, Maire.</b>  PRESENTS : Mme. CUCUEL N, Mrs, DUARTE B (arrivé à 19h47), MAUBERT J, GRANGIER G, JOB F (arrivé à 20h26), VEYRIERES J-F ; Mmes, ALLIOT-LANORD V, BOURLETIAS E, GENESTOUX O (arrivée à 19h20)  ABSENTS :.Mme BEAUFRERE A, Mr PINET J-C  POUVOIR : 0  <i>Secrétaire de séance : Jean MAUBERT</i>	<b>Année : 2018</b>
<i>En exercice : 11</i>		<b>Séance : 26 OCTOBRE</b>
<i>présents: 09</i>		
<i>votants : 09</i>		

## **1. Approbation du CR du CM du 25 juillet 2018**

Madame le Maire demande si le CR du précédent conseil, transmis en temps et en heure, appelle des remarques. Une légère erreur de frappe donnant une répétition est signalée par Mr VEYRIERES, après prise de note pour modification le CR est validé à l'unanimité.

## **2. Second débat du PADD de Billom Communauté**

Pour faire suite au dernier comité de pilotage du PLUH et au conseil communautaire du 24/09/2018, il a été demandé aux communes de présenter et débattre la nouvelle version du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUH ainsi que de présenter, critiquer et valider le projet de zonage des OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation).

Madame le Maire signifie que les documents concernant le PADD ont tous été envoyés aux membres du conseil municipal. Demande est faite concernant des éventuelles remarques, toutefois, aucune n'est stipulée par les membres du conseil. A la suite de cette discussion, le conseil municipal, dans son intégralité, valide à l'unanimité le projet de PADD de Billom communauté.

## **3. DETR 2019**

Madame le Maire souligne qu'une erreur a été faite dans la convocation, ce n'est pas le dossier du FIC mais celui de la DETR 2019 qui est arrivé en mairie. A ce titre, elle propose de consacrer cette dotation à l'aménagement de l'ancien local des pompiers. Des devis ont déjà été demandés pour l'électricité, l'aménagement intérieur (restructuration de l'espace, plaquiste), les ouvertures et la plomberie. Après discussion, le conseil valide à l'unanimité le fait de retenir ce dossier dans le cadre de la DETR 2019.

## **4. DCE Rue du Coin et Chemin de la Prada**

Madame le Maire indique que la Commission d'appel d'offre s'est réunie pour analyser les offres suite à l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de voirie Rue du Coin et Chemin de la Prada. Elle récapitule les propositions faites par les entreprises COLAS (53 944,80 € TTC), RENON/EIFFAGE (54 856, 32 € TTC) et DELAVET (48 948 € TTC). Elle indique que l'entreprise retenue pour le marché est donc l'entreprise DELAVET.

## **5. Signalisation routière**

A la suite du précédent conseil, il avait été décidé de demander des devis afin de faire repeindre la signalisation routière dans le bourg (places de parking, passage piéton, stop et céder le passage). Contact a été pris avec les entreprises FRANCE MARQUAGE et SIGNAUX GIROD. Les devis s'élèvent respectivement à 880 € et 962 €. Toutefois, au vu du contenu de la prestation, il est décidé de conclure le marché avec l'entreprise Girod.

## **6. Bibliothèque**

Question est posée concernant l'avenir de la Bibliothèque. Elle n'a pas été mise en réseau avec les autres ni informatisée, il est donc envisagé de la désaffecter mais de laisser à cet espace une vocation à usage public. Il serait possible d'en faire une salle d'exposition par exemple. Les livres pour enfants seront proposés à l'institutrice, les autres ouvrages pourront être vendus lors de la Fête de la Pierre. Mme ALIOT-LANORD accepte d'organiser la chose, elle verra avec Mme GENESTOUX.

Contact sera pris avec l'avocate Maître JUILLES pour voir comment requalifier la salle.

## **7. Aménagement de l'ancien local des pompiers**

Ce dossier est celui qui a été retenu pour le dépôt d'une demande de DETR en 2019 (voir pont n°3)

## **8. Demande d'achat d'une parcelle sur le domaine public**

Mr Victor Goncalves de Miranda a fait l'acquisition d'une maison située au 3, rue du moulin. Un espace cadastré situé devant la maison et appartenant au domaine public de la commune était utilisé comme cours par l'ancien propriétaire. A ce titre, il sollicite l'achat de cette parcelle qui permet l'accès à la maison et au garage.

Pour que cette vente se fasse, il faudrait lancer la procédure pour intégrer la parcelle dans le domaine privé de la commune. Cette procédure entraîne l'intervention d'un commissaire enquêteur. A ce titre, il serait judicieux d'en profiter pour recenser toutes les parcelles se trouvant dans un cas similaire. Plusieurs cas sont évoqués et il est décidé de lancer cette procédure et de consulter Maître JULLIES à ce sujet.

## **9. Questions diverses**

- BARRIERE DEVANT LA SALLE DES FÊTES : Madame le Maire rappelle qu'il a été envisagé de faire l'acquisition de barrière à sceller afin de les mettre le long du trottoir de la salle des fêtes. Cela permettrait de sécuriser le site en évitant que les enfants sortent directement sur la Rue. Il est aussi évoqué le fait de laisser à disposition des locataires de la salle des barrières mobiles comme celles se trouvant au niveau de l'école. L'achat de barrière est repoussé à un prochain conseil. Il est décidé de consulter au préalable la Commission de Sécurité.
- NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES : A la suite de la suppression des TAP depuis la rentrée, Mme DURY n'a plus son nombre d'heure de travail effectif. En revanche, l'installation dans la salle des fêtes de la restauration scolaire entraîne une obligation de propreté optimale de la salle dès 10h30 le lundi. C'est pour cela qu'un forfait ménage de 60 euros avait été validé par un précédent conseil municipal. Ce forfait correspond aux deux heures de ménages effectuées le lundi matin par Mme DURY en lieu et place de ses heures du mercredi. En cas de non location de la salle, ces deux heures seront consacrées à du nettoyage de fond de la salle. Cette nouvelle organisation a été mise en place depuis la rentrée, elle est supervisée par Mme BOURLETIAS. Mr VEYRIERES souligne qu'il aurait préféré que le ménage soit effectué par une entreprise agréée. Mme CUCUEL explique que ce choix a été fait pour répondre à une volonté de baisser les coûts de fonctionnement.
- LOGISTIQUE AUTOUR DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES : En marge de la question précédente. Mme BOURLETIAS explique que suite à une reprise d'activités

professionnelle, elle aurait besoin d'un suppléant pour l'assister lorsqu'elle doit effectuer la remise des clés ou faire l'état des lieux après une location. Mr GRANGIER, qui l'a déjà suppléée, mentionne le fait que cela ne le dérange pas de continuer.

- NETTOYAGE CAVE GUERIN/BOURLETIAS : Les deux caves acquises dans le fort par la municipalité sont encombrées par des débris qu'il faudrait évacuer. Un devis avait été demandé à l'entreprise SOARES. Ce dernier s'élève à 1104 €. Après discussion, le bureau municipal avait donc décidé de faire appel aux bonnes volontés pour déblayer les dites caves. Mr VEYRIERES propose de demander le tarif de la location d'un camion chez ROUSSET et se propose de le conduire pour emmener les déchets à la déchetterie. Il serait possible de faire cette opération un samedi matin. Mr DUARTE se charge de contacter les Associations qui souhaiteraient participer. Il coordonnera l'opération avec Mr MAUBERT.
- NETTOYAGE DES PARCELLES AUTOUR DU FORT : Devant l'état de non entretien de certaines parcelles du fort, il serait bien de rappeler à leur propriétaire l'obligation qu'il leur ait faite de procéder à ce dit entretien, d'autant plus que des visites sont régulièrement organisées dans le cadre du PAH de Billom. Si cela devenait nécessaire, la commune pourrait procéder au nettoyage et facturer ce coût aux propriétaires. Un courrier sera envoyé dans ce sens aux intéressés.
- CURAGE DE FOSSE : Dans le cadre de l'entretien du fossé au bout de la rue de Pironin un devis sera demandé à Mr VEDRINE. Cette prestation pourra être mise dans les travaux en régie.
- ETUDE DIAGNOSTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX : A la suite d'un précédent conseil, il avait été décidé de procéder à un diagnostic de recherche de plomb pour l'ensemble des quatre logements communaux. Un devis a été demandé à l'entreprise AVODIAG. Il s'élève à 360 € pour l'ensemble des logements. Afin de se faire une idée, un devis sera demandé à l'entreprise SPARA qui collabore déjà avec la commune. Le principe de faire effectuer cette étude est validée. Madame le maire pourra la lancer à la réception du deuxième devis comparatif.
- DENOMINATION DE LA SALLE DES ANCIENS POMPIERS : L'ancien local des pompiers qui sera réhabilité ne peut conserver ce nom. Etant, dans le futur, dédié à des usages multiples, décision est prise de l'appeler « Salle Polyvalente ». Le dossier de DETR sera déposé sous cette appellation.
- DEGATS DES EAUX : au cours de l'été et du mois de septembre deux dégâts des eaux ont été signalés. Un dans la sacristie et un dans le logement de Mr et Mme KASPRZAK. Les deux ont été réparés. Mr MAUBERT doit relancer MR KASPRZAK afin qu'il fasse parvenir sa facture, pour que nous finalisions la déclaration à l'assurance.
- VERIFICATION DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE : Une vérification complète de l'éclairage de l'église a été faite par Mr BOISSERET, électricien et en présence de Mr le Curé. Pour les 4 ampoules qui ne marchaient pas, il s'est avéré qu'elles étaient simplement à remplacer. A la suite de sa visite Mr BOISSERET fera passer un devis pour la remise aux normes et la réfection du reste du réseau électrique et du chauffage. Pour aider à l'organisation de la Fête de la Pierre, Mme CHOFRUT a demandé si l'on pouvait installer une prise de force, elle sera comprise dans le devis.
- AVENIR DU JARDIN PEDAGOGIQUE : Malgré des demandes répétées et des promesses de remise en fonctionnement non tenues, le Jardin Pédagogique voulu par les Parents d'Elèves et l'Ecole est toujours aussi mal entretenu. Devant l'impossibilité à laisser une friche à l'entrée du parc, il est décidé qu'il sera récupéré par la commune qui mettra en place des carrés de plantes aromatiques et médicinales mises à disposition des habitants.
- JARDINS PARTAGES : Suite à la demande de certains habitants pour avoir un espace à jardiner, il est décidé par le Conseil Municipal de reprendre la parcelle ZC 189 située à Granet pour la diviser en plusieurs lots et créer ainsi des jardins partagés pour les habitants qui en ont fait la demande à la Mairie.
- DECHETS VERTS : Actuellement, la commune possède un espace pour stocker ses déchets verts (coupe/entretien des arbres, tonte...). Mr VEDRINE a rapporté que des habitants venaient aussi y

déposer les leurs parfois en très grande quantité. Mme CUCUEL exprime son inquiétude concernant des dépôts non maîtrisés qui pourraient transformer le lieu en décharge. Mr MAUBERT explique que Mr VEDRINE entretient parfaitement cet espace comme il l'a constaté encore récemment. Il explique que, finalement, cette action est un service que rend la commune aux administrés. Le système de panneaux : herbe, branches... est pour le moment bien respecté et pas d'autres débris sont à signaler. Toutefois, pour éviter tout dérapage, il est envisagé de mettre fin à cette pratique en installant des panneaux d'interdiction. Après discussion, il est finalement décidé de ne rien changer pour le moment et d'envisager de communiquer à ce sujet sur le prochain bulletin municipal.

- **PLANTATION D'ARBRES SUR LE PARKING** : Afin de répondre à la demande de certains administrés qui ont remarqué une chaleur étouffante cet été sur le parking, Madame le Maire expose le souhait de planter quelques arbres pour arborer l'espace et donner une apparence de parc plus prononcé à ce lieu. Mr VEYRIERES et GRANGIER font remarquer qu'un arbre ça s'entretient et que cela donnera plus de travail. Mr DUARTE trouve que comme cet espace est un parc, planter quelques arbres de plus ne pourra être qu'un plus appréciable. Après discussion il est voté à l'unanimité moins une abstention de Mr VEYRIERES d'acheter et de planter deux ou trois arbres dont l'espèce est à définir. Mr FABRE, paysagiste travaillant sur la commune sera contacté.
- **MISE EN PLACE D'UN REFERRENT ASSOCIATIF** : Afin de faciliter la communication entre la Mairie et les différentes associations, il est décidé de créer un référent associatif qui sera chargé de centraliser les demandes et de faire le lien avec la Mairie. Dans le cadre de sa délégation de fonction en communication, Mr DUARTE accepte d'endosser ce rôle. Désormais, toute association devra s'adresser à lui pour toutes demandes que ce soit. Mr DUARTE transférera les demandes à la Mairie et fera le relais.
- **CONSOMMATION ELECTRIQUE POUR LES ASSOCIATIONS** : Une harmonisation doit être mise en place dans le fonctionnement vis-à-vis des différentes associations de la commune. A l'heure actuelle, Vivat Corpus et l'Association de Chasse paient l'électricité lorsqu'elles utilisent la salle des fêtes. Cette année SPIRACUM n'a rien payé. Cette gratuité était effective pour leur permettre de faire naître et de lancer l'association dans de bonnes conditions. Elle ne sera pas reporté l'an prochain, toutes les associations ayant deux gratuités pour les salles mais pas pour la consommation électrique qu'entraîne l'utilisation des lieux.
- **COFFRET DE CHANTIER** : Afin de permettre une meilleure organisation des différentes manifestations il a été demandé un devis par l'intermédiaire de Mr JOB à l'entreprise MCI pour la fourniture d'un coffret de chantier avec un compteur intégré afin de connaître la consommation. Ce compteur pourrait être mis à la disposition des différentes associations communales. Mme ALLIOT-LANORD souligne l'utilité du dispositif. Mr GRANGIER émet quelques réserves et souhaiterait faire brancher le compteur à demeure. Mr JOB explique qu'il peut parfaitement être amovible. Après discussion il est décidé de répondre favorablement à l'achat de ce compteur.
- **ETAGERES ARCHIVES POUR LA MAIRIE** : A la suite d'une impossibilité avérée d'utiliser la cave de la Mairie comme lieu d'archivage (grave problème d'humidité et de moisissure), il avait été demandé un devis à Mr OGNOV afin de réaliser des étagères à installer dans l'accueil de la Mairie. Ce devis est de 2700 € pour des placards sans porte auquel il faut ajouter 1100 € pour des portes. Un accord de principe est donné pour le prévoir dans le budget 2019. D'autres propositions ont été abordés comme celle de construire un placard dans la salle du conseil en cas de besoin.
- **SITE INTERNET** : Madame le Maire informe que depuis le mois de juin, c'est la secrétaire Mme MONIO qui se charge de la mise à jour en temps réel du site internet. Il est décidé d'adopter ce mode de fonctionnement.
- **REMBOURSEMENT VANDALISME EXTINCTEUR GAUVIN** : Suite à du vandalisme sur les extincteurs lors de la location de la salle par Mr et Mme GAUVIN le 21 juillet 2018, il avait été demandé de faire évaluer le prix de la remise en état des extincteurs. Mr MAUBERT explique que la réparation a été effectuée par l'entreprise ACTIVIELLE SPARA et qu'il faut répercuter ce prix sur la caution.

- **SINISTRE PANDO** : Le vendredi 3 août 2018, Mr PANDO est passé en mairie pour signaler avoir constaté des dégâts sur son portail suite à l'entretien de l'impasse du Pironin le mardi 31 juillet 2018 par Mr VEDRINE, l'employé communal. Par courrier en date du 07 septembre 2018, Mr PANDO a fait parvenir des photos et un devis pour la remise en état de son portail. Après entretien avec Mr VEDRINE, il s'est avéré qu'il ne s'est rendu compte de rien. De plus, il a constaté que Mr PANDO avait déjà, de son côté, passé un coup de rotofil devant son portail. Devant l'incapacité à établir la véracité du sinistre, il est décidé de ne pas donner suite.
- **HAUSSE DES PRIX DES CARBURANTS** : L'association des Maires Ruraux du Puy-De-Dôme a transmis une délibération relayée par l'AMR 35 pour attirer l'attention sur la hausse des prix du carburant. Après en avoir discuté, décision est prise de valider et de prendre cette délibération.
- **RIDEAUX DE LA SALLE DES FÊTES** : Dans le cadre des travaux d'entretien de la salle des fêtes, il est prévu de refaire des rideaux anti-feu pour remplacer ceux qui existent et qui sont en très mauvais état. Deux devis ont été demandé : un à la SACHERIE d'Auvergne et un à MATUSSIÈRE. Après en avoir délibéré, il est décidé de retenir le, devis de MATUSSIÈRE qui s'élève à 2306,16 € TTC.
- **POUBELLES DE LA SALLE DES FÊTES** : Lors des dernières semaines, il a été noté que des personnes venaient déposer leurs sacs poubelles dans les containers de la salle de fête. Pour palier à cet incivisme, il est prévu de rentrer les containers dans un local fermé à clé. Cette clé sera remise avec les autres lors des locations.
- **RESEAU ORANGE** : Un mail d'Orange nous a transmis les coordonnées d'un nouveau correspondant Orange à qui Mme CUCUEL a téléphoné pour avoir des informations sur le mauvais état du réseau. Des travaux pour l'améliorer sont prévu d'ici 2020. Entre temps, il a indiqué que les usagers ayant une parabole pouvaient s'inscrire sur NORDNET.com ce qui permet d'améliorer nettement la qualité du service. Une information sera mise dans le prochain bulletin municipal.

CLOTURE DE LA SÉANCE à 21h32
------------------------------